



## Litige cours à distance que faire?

Par **Raynal marie**, le **06/10/2016** à **13:34**

Bonjour, depuis janvier de cette année je suis les cours à distance, chez cours servais mais il ya trois mois de cela je leur est adressé un courrier avec accusé de réception comme quoi je suis enceinte et je doit déménager de mon studio pour me préparer à accueillir le bébé, je suis seul et mes parents sont à la retraite et ne peuvent pas m'aider, avec mon salaire d'apprentis je ne pouvais plus assurer ces mensualités de 110,90 et que je souhaite suspendre les prélèvements temporairement, ma requête à clairement été rejeté et une dame que j'ai eu au téléphone ma dit qu'il fallait y penser avant, en gros fallait prévoir ma grossesse quoi. Après deux moi sans nouvelles je reçois un mail ce matin me demandant de régler les 554€ qu'il me reste à payer avant qu'il contacte les huissiers. Ma situation actuelle est que je vais me faire héberger chez un proche le temps d'accueillir le bb et sachant que entre temps j'ai due arrêter toute activité professionnelle car enceinte, il mon répondu qu'il fallait y penser avant et que la somme est à régler au plus vite. Que faire?